

ÉCOLES — SÉCURITÉ

PROGRAMME *BONNE ARRIVÉE À L'ÉCOLE*

Approuvée le 15 avril 2000

Révisée le 17 octobre 2024

Prochaine révision en 2028-2029

Page 1 de 1

PRÉAMBULE

La sécurité des élèves est une priorité du Conseil scolaire Viamonde (le Conseil). Le programme *Bonne arrivée* à l'école permet de mieux assurer la sécurité des élèves.

PRINCIPES DIRECTEURS

Chaque école du Conseil est tenue de mettre en œuvre un programme *Bonne arrivée à l'école* en se basant sur le relevé quotidien des présences.

Le programme *Bonne arrivée* à l'école doit comprendre des mesures, qui permettent de déceler la raison de l'absence inexplicquée de chaque élève. Les mesures à cet égard consistent à déployer des efforts raisonnables pour communiquer promptement avec les personnes détenant l'autorité parentale.

Le programme tient compte des besoins locaux et de la situation particulière de l'école.

RÉFÉRENCES

Note Politique/Programmes no 123, *Bonne arrivée à l'école*, datée du 2 février 1999, du ministère de l'Éducation de l'Ontario.